



Ordre de mission non respecté par employeur

Par **Magnum50**, le **02/09/2020** à **11:24**

Bonjour,

En date de Septembre 2019 et jusqu'à Décembre 2020, suite à un rachat, mon employeur m'a détaché de mon poste, que j'occupais (depuis 2001) sur un projet d'entreprise afin d'uniformiser le système informatique pour en faire "plus qu'un" entre les 2 entités.

De Septembre à Mai 2020, je participais à de nombreuses réunions (principalement à l'étranger), phase d'apprentissage, de test sur le nouveau système. J'ai même participé à un 1er go-live en Avril 2020 impliquant des entités européennes.

La 2ème phase débutant en Juin 20 de cette transformation informatique était principalement axée sur l'entité France et cela jusqu'à Décembre 2020.

Depuis Juillet, je ne suis plus contacté dans le cadre de ma lettre de mission quant à ce projet d'uniformisation, et j'ai découvert en début de semaine comme quoi tous les tests qui étaient liés à ce projet seront exécutés par des personnes d'autres sites basées à l'étranger.

En juillet 2020, l'entité française est impactée par un PSE - Dont nous ne savons à date quels postes sont impactés.

Mes questions : Mon employeur peut-il, sans me prévenir, me "sortir" du projet ?

Quelle(s) action(s) puis-je mener auprès de lui pour l'informer que je viens de découvrir que je ne fais plus partie intégrante de ce projet et que les tâches qui m'étaient attribuées depuis le début sont parties "ailleurs" ?

Si je fais partie du PSE, après ou avant celui-ci, puis-je intenter quelque chose envers lui, pour non respect du contrat de travail suite à cette mission ?

Et je suis preneur de toutes informations éventuelles

Merci par avance de vos retours

Cordialement

Regis

Par **P.M.**, le **02/09/2020** à **11:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir, si vous ne faites plus partie intégrante de ce projet objet de l'ordre de mission quelle est votre activité actuelle...

Par **Magnum50**, le **02/09/2020** à **11:47**

Bonjour,

Actuellement , on m'a donné une autre tache à faire qui n'a rien à voir l'integration du "nouveau" systeme informatique.

En plus cette nouvelle activité n'est même pas en lien avec mon "ancien" poste.

Je suis "là" en tant que support IT et process pour extraire des données de "l'ancien" systeme et faire des tableaux et ainsi que des propositions de process.

"ancien poste" : en relation avec les sites de productions et expert fonctionnel IT sur la partie production

Ce que je fais actuellement et pas en lien avec l'objet de ma mission : Destockage d'un entrepot vers un nouveau entrepot

cordialement

Regis H.

Par **P.M.**, le **02/09/2020** à **12:06**

Il pourrait donc apparemment s'agir d'une rétrogradation de fait en tout cas du non respect de l'ordre de mission si on ne veut pas parler de harcèlement moral par une sorte de "mise au placard"...

Par **Magnum50**, le **02/09/2020** à **12:12**

Cela pourrait aller jusqu'à harcèlement moral !

Donc que faire vis à vis de mon employeur?

Par **P.M.**, le **02/09/2020** à **12:58**

Il faudrait connaître les circonstances précises mais vous pourriez déjà vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou d'un avocat spécialiste...